

REGLEMENT CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL DE CYCLO CROSS FEMININ

Afin de donner un fil rouge dans la saison de cyclo cross pour les féminines, la commission Départementale UFOLEP des Hautes Pyrénées a créé le CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL DE CYCLO CROSS FEMININ.

Ce CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL DE CYCLO CROSS FEMININ est ouvert à toutes les féminines qui participeront aux épreuves de cyclo cross dans les Hautes Pyrénées, quel que soit le Comité Départemental dont elles dépendent, licenciée ou non licenciée.

Le principe de ce CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL DE CYCLO CROSS FEMININ est de créer une émulation entre toutes les féminines, quel que soit le niveau, quel que soit l'âge et quelle que soit la catégorie.

Ce CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL DE CYCLO CROSS FEMININ sera basé sur deux critères différents, le classement de la course mais également la participation aux épreuves de cyclo cross dans le 65. Il sera donc fait le total des deux critères afin d'établir un classement.

Attribution des points sur les cyclo cross dans les Hautes Pyrénées, y compris, le Régional et le National.

Le Championnat des Hautes Pyrénées ne sera pas pris en compte pour ce CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL DE CYCLO CROSS FEMININ.

La 1ère féminine marquera 40 points, la 2ème 37 points, la 3ème 35 points, la 4ème 32 points, la 5ème 30 points, la 6ème 29 points, la 7ème 28 points et ainsi de suite jusqu'à 1 point.

Attribution des points à la participation :

3 points su chaque épreuve des Hautes Pyrénées

6 points pour le Régional

12 points pour le National

Les Féminines qui ne participeront pas à l'épreuve organisée par son club mais qui aideront à l'organisation seront également marquées comme présentent à la course et marqueront donc les points de la participation.

Récompenses :

Les 3 premières de ce CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL DE CYCLO CROSS FEMININ seront récompensées lors de la Soirée des Récompenses organisée en principe en fin d'année sportive. Dans la mesure du possible et suivant les finances de la Commission Départementale, nous essaierons de récompenser l'ensemble des féminines qui seront classées.

Tout cas non prévus dans le règlement sera pris en compte par la Commission Départementale 65 afin d'y apporter une solution.